

Office fédéral de la santé publique
Division de Biomédecine
Secteur droit sur les produits thérapeutiques

3003 Berne

Berne, le 4 mai 2009

Projets d'ordonnances sur les produits thérapeutiques, paquet III : procédure d'audition

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre prise de position sur les projets de modification susmentionnés. Nous nous limiterons à quelques remarques d'ordre général, laissant le soin aux représentant-e-s notamment des pharmacies, des drogueries et des pharmacies d'hôpital de prendre position de manière détaillée sur les dispositions d'ordre technique. Nous renonçons ainsi à remplir votre formulaire.

Pour le Parti socialiste suisse (PS), les modifications proposées vont globalement dans la bonne direction. Il salue ainsi les dispositions d'exécution relatives à la révision anticipée de la loi sur les produits thérapeutiques (1^{re} étape) visant à garantir l'approvisionnement du marché en médicaments. Le PS approuve en particulier l'assouplissement permettant aux pharmacies d'hôpital de fabriquer elles-mêmes sous certaines conditions les préparations hospitalières, ce qui est dans l'intérêt avant tout des patient-e-s. Il se prononce également en faveur des modifications d'ordonnances permettant de simplifier l'importation des médicaments non autorisés en Suisse, notamment de ceux destinés aux hôpitaux. Le PS ne s'oppose pas à la simplification linguistique applicable de manière générale pour l'autorisation des préparations hospitalières et selon laquelle les indications figurant sur les emballages et les notices seront dorénavant dans une seule langue officielle ou en anglais, dès lors qu'elle a pour but d'optimiser la disponibilité de médicaments importants. Enfin, le PS approuve les dispositions prévues pour garantir une application efficace de la *sunset clause* qui permettra de supprimer les autorisations inutiles et d'inciter les fabricants à commercialiser effectivement les préparations pour lesquelles ils ont obtenu des autorisations ce qui aura un impact positif sur la disponibilité des médicaments. Quant à l'ordonnance sur les dispositifs médicaux, le PS salue son adaptation à la réglementation communautaire.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Parti Socialiste Suisse



Christian Levrat, Président



Valérie Werthmüller, secrétaire politique